



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 17 mai 2021

### **RN 122 – Commune de Massiac (15)**

#### **Travaux de reprise de chaussée Restrictions de circulation le jeudi 20 mai 2021**

Dans le cadre du programme d'entretien du réseau routier national au sein de la DIR Massif Central, des travaux de reprise ponctuelle de la couche de roulement en traverse de l'agglomération de Massiac vont être réalisés le jeudi 20 mai 2021 sur la RN 122. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une déviation par la RD 926 et la RD 909 pour le trafic de transit, entre Murat et l'A75.

Les usagers venant de Clermont-Ferrand en direction d'Aurillac, devront emprunter l'A75 jusqu'à l'échangeur n°28 ( Saint-Flour Nord ) puis emprunter la RD 909 et la RD 926 pour rejoindre la RN 122 à Murat.

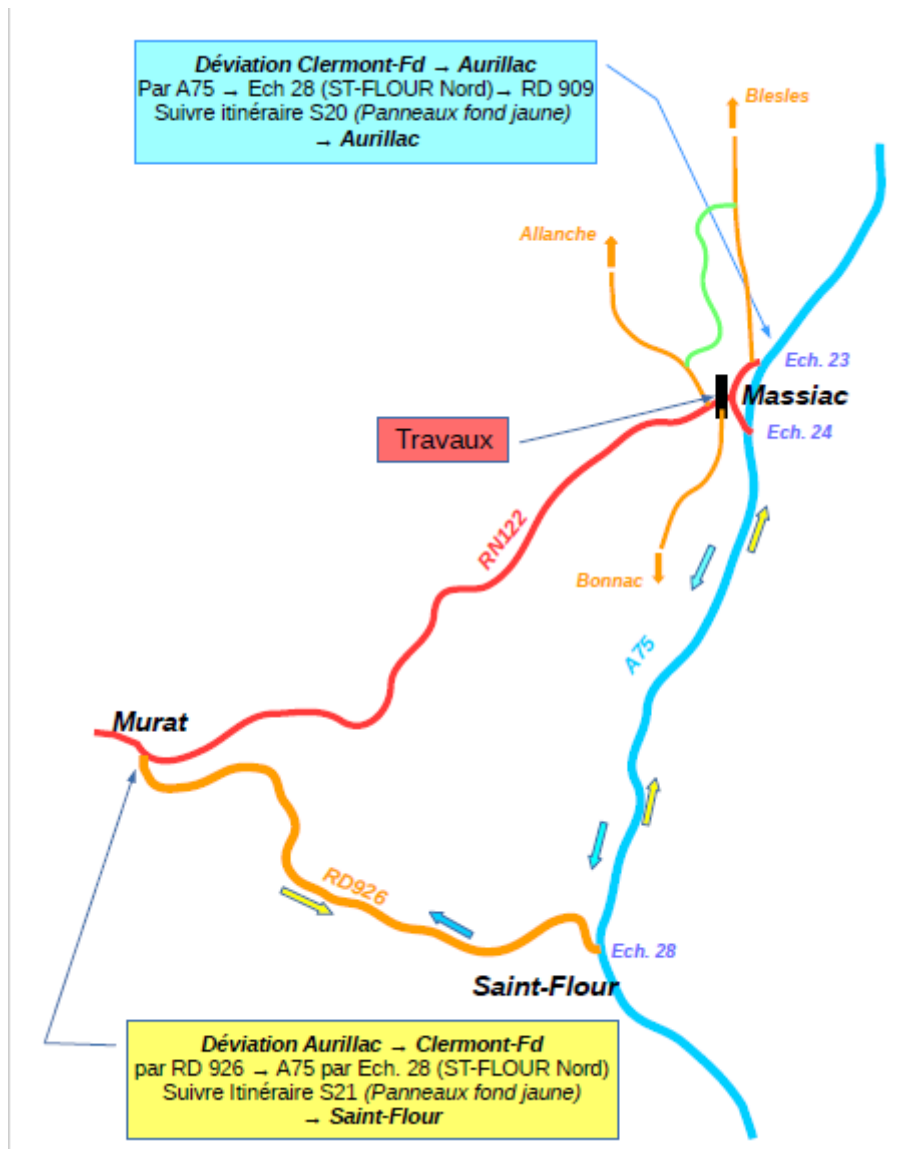
Les usagers venant d'Aurillac en direction de Clermont-Ferrand, devront emprunter la RD 926 à Murat puis la RD 909 pour rejoindre l'A75 à l'échangeur n°28 ( Saint-Flour Nord ).

Localement, une déviation pour **véhicules légers** uniquement sera mise en place par les voies communales adjacentes.

### **Direction interdépartementale des Routes Massif central**

Mél. : [com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr)  
Bureau de la communication  
et de la qualité de l'information CS 90447

CS 90447  
60 avenue de l'Union soviétique  
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1



Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- [www.dir-mc.fr](http://www.dir-mc.fr)
- [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)